

Dispositif argent de poche

Le dispositif « chantiers à caractères éducatifs » dit "argent de poche" est mis en place par des collectivités ou des associations à destination des jeunes de 14 à 17 ans inclus.

Ces chantiers sont organisés durant les vacances scolaires et ont pour objectif de permettre aux jeunes de découvrir le monde professionnel ainsi que de participer à la vie de leur quartier ou de leur commune.

À l'issue des chantiers, les jeunes se verront recevoir une gratification financière indirecte (soutien au passage du code la route, du BAFA, projet de voyage...) ou directe, soit 15 € par jour et par jeune.